

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3545

25 novembre 2014

### SOMMAIRE

Coriolis S.A. ....	170148	Oud Thamen Holding S.à r.l. ....	170120
Delebois & O'Donnell S.à.r.l. ....	170149	Oxygen S.à r.l. ....	170115
DIONE Spf S.A. ....	170148	Palaedino Fund ....	170114
Dionysos Art Fund S.A., SICAV-SIF ....	170148	Passim International S.à.r.l. ....	170117
Europ Investigations S.A. ....	170160	Pasta-Lux S.à r.l. ....	170117
Marth Group S.à r.l. ....	170119	Patron Volker Holding S.à r.l. ....	170119
MCT Berlin Vier S.A. ....	170117	Patron Volker S.à r.l. ....	170119
Mendocino S.A. ....	170114	Pertento (Top) Luxembourg S.à r.l. ....	170120
Menelaus S.A., SPF ....	170114	Plansee Group Service S.A. ....	170117
Meto Consult S.à r.l. ....	170119	Positive-Peinture ....	170117
Microfininvest S.A., SPF ....	170116	Protein System ....	170118
Migdal S.à r.l. ....	170116	PVML Trust Services ....	170121
Minerva Art Fund Management S.à.r.l. ..	170115	QSA Holdings ....	170118
Misterfoxy ....	170114	Ralux Construction S.à r.l. ....	170118
Monceau International S.A. ....	170154	RBR Funds ....	170118
Mont Fort Inc S.à r.l. ....	170114	Rege Investment S.A. ....	170118
Munich ....	170115	Revesta S.A. ....	170119
Nebis Holding S.A. ....	170115	Roslin S.à r.l. ....	170146
Nelson Luxco S.à r.l. ....	170116	Roslin S.à r.l. ....	170146
Neuwup 1 S.à r.l. ....	170144	Silvertower HoldCo S.A. ....	170133
Neuwup 1 S.à r.l. ....	170116	TPC Investment S.A. ....	170159
N. Miny-Biver S.à r.l. ....	170116	Travis Liquidations ....	170127
One51 ES Luxembourg Sàrl ....	170114	U IT S.à r.l. ....	170143
Orchid Second Luxembourg S.à r.l. ....	170120	Victus Holdings (Europe) S.à r.l. ....	170149
Osiris Enterprise, O2E, Public Accountants .....	170115	Wuppertal-Elberfeld Projektgesellschaft S.à.r.l. ....	170144
Otivam ....	170120		

**Mendocino S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 52.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169939/9.

(140194385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**Menelaus S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.943.

Les comptes annuels au 31 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169940/9.

(140194223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**Misterfoxy, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos SeylerStrooss.

R.C.S. Luxembourg B 141.072.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169953/9.

(140193691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**Mont Fort Inc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.098.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 183.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169954/9.

(140193974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**One51 ES Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 141.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169976/9.

(140193807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**Palaedino Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.792.

Le Bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169998/9.

(140194478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**Munich, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 63, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 181.715.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014169926/11.

(140193768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Minerva Art Fund Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 177.532.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169922/10.

(140194213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Nebis Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 113.146.

—  
*Rectificatif au dépôt n° L 140091326 effectué en date du 3 juin 2014*

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169964/11.

(140194267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Oxygen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8047 Strassen, 54, rue de la Victoire.  
R.C.S. Luxembourg B 172.295.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014169982/10.

(140194467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**OAA S.à r.l., Osiris Enterprise, 02E, Public Accountants, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 185.264.

—  
Les statuts coordonnés au 24/09/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24/09/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014169980/12.

(140194207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Nelson Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 83.512.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 152.858.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169957/10.

(140194180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Neuwup 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 186.188.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169958/10.

(140194110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**N. Miny-Biver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7227 Bereldange, 70, rue de la Forêt.  
R.C.S. Luxembourg B 46.774.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. MINY-BIVER S.à r.l.

Référence de publication: 2014169955/10.

(140194447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Migdal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 153.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014169947/10.

(140194162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Microfininvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 179.875.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle en date 24 juin 2014*

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Annuelle, il a été décidé:

Révocation de Mme Olga Jerohina, comme commissaire aux comptes avec effet du 31.12.2013;

Nomination de Monsieur Mikhail Kiselev, né le 21 décembre 1971 à Moscou, Russie, adresse professionnelle 4, Rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, comme commissaire aux comptes avec effet du 01.01.2014 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2020;

Luxembourg, le 03.11.2014.

Référence de publication: 2014169945/14.

(140194334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Positive-Peinture, Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 393, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 182.147.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014170011/10.

(140194105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Passim International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9154 Grosbous, 29A, rue d'Ettelbrück.  
R.C.S. Luxembourg B 137.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2014170004/10.

(140194286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Pasta-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4470 Soleuvre, 2, rue Emile Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 148.133.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014170005/10.

(140194469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Plansee Group Service S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.  
R.C.S. Luxembourg B 110.469.

Les comptes annuels au 28 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014169995/10.

(140193748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**MCT Berlin Vier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 120.529.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Oktober 2014.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2014169932/14.

(140193959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Protein System, Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 64, rue de Koerich, Z.A. Kaercherwee.  
R.C.S. Luxembourg B 63.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014170013/10.

(140193703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Ralux Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 56, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 180.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014170022/9.

(140193726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**RBR Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 170.587.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014170025/10.

(140194289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Rege Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 158.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Rege Investment S.A.

Référence de publication: 2014170026/11.

(140194234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**QSA Holdings, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 187.484.

HRT FIDALUX S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société QSA Holdings, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 187.484 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 novembre 2014.

Pour HRT FIDALUX S.A.

Référence de publication: 2014170014/14.

(140194215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Patron Volker Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.593.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014169990/10.

(140194439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Patron Volker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.594.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014169991/10.

(140194440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Revesta S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 29.807.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014170032/9.

(140193806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Marth Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 157.912.

Les statuts coordonnés au 30/09/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014169929/12.

(140194085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Meto Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 180.156.

*Extrait du rapport du gérant unique tenu le 28 octobre 2014*

*Résolution*

La résolution suivante a été prise par le gérant unique:

Le siège social de la société est transféré au 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014169921/13.

(140193935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Pertento (Top) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 22.766.320,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 188.069.

En date du 16 octobre 2014, Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership a cédé 87.440 parts sociales de différentes classes (soit 140 parts sociales par classe O-I à O-V et 16.088 parts sociales par classe P-I à P-V) qu'il détenait dans la Société à Mr José Antonio Tazon. Le numéro de registre de Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership n'est pas disponible.

Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Référence de publication: 2014169993/13.

(140193678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**Otivam, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.****Capital social: USD 45.000,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 166.049.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire reportée du 15 septembre 2014*

L'assemblée prend note du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes, à savoir:  
CHESTER & JONES Sàrl, RCS Luxembourg B120.602, 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois &amp; Meynial

Référence de publication: 2014169986/13.

(140194398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**Oud Thamen Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 45, rue de Sigg yu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 47.616.

Die neue Adresse des Geschäftsführers lautet wie folgt:

*Geschäftsführer:*

- Herr Arie de Reus, Frilinglei 67 in B-2930 Brasschaat (Belgien)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 31. Oktober 2014.

*Für die Gesellschaft*

Référence de publication: 2014169981/13.

(140194426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**Orchid Second Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 26.460,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 173.771.

EXTRAIT

La Société a été informée que le nom d'une gérante de classe B de la Société, Madame Dalia Ziukaite, a été changé pour Dalia Bleyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014169979/15.

(140194212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**PVML Trust Services, Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 191.261.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of October.

Before us Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

- Mr Marc Libouton, born on 19 February 1971 in Libramont (Belgium), residing at Thier de Luzery, 8A2, B-6600 Bastogne,

- Premier Consult International (PCI) S.A., a public limited company incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 36 rue de Strassen, L-8094 Bertrange, registered with the Trade Register of Luxembourg, under number B.155834, here represented by Mr Marc Libouton, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on October 3, 2014.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all the services directly or indirectly relating to the exercise of the profession of chartered accountant, as these services are defined in article 1<sup>st</sup> of the law of June 10<sup>th</sup>, 1999 and as exercised by the members of the Ordre des Experts Comptables in Luxembourg.

The object of the company is furthermore to provide all administrative and domiciliation services, to Luxembourgish or foreign companies, in accordance with the provisions of the law of May 31<sup>st</sup>, 1999, relating to the domiciliation activities, to provide consultations in the financial, administrative and fiscal fields, as well as to exercise all other activities which are not incompatible with the profession of Chartered Accountant as aforesaid.

The Company may, in general, carry out all acts, transactions or commercial, financial, moveable and real estate operations, directly or indirectly connected with its corporate object, or which may facilitate or develop its realisation, to the extent and within the limits of their compatibility with the professional rules applicable to the profession of Chartered Account.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination «PVML Trust Services».

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 Subscribed share capital

The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by hundred (100) shares of hundred and twenty-five Euros (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

#### 6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

#### 7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

#### 7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The shareholders assume all powers conferred to the general shareholders' meeting.

Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fourth Thursday of

the month of June at 2.00 p.m.. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measure*

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2015.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, Marc Libouton, prenamed, declared to subscribe fifty-one (51) shares of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125.-) each whereas Premier Consult International (PCI) S.A., prenamed, declared to subscribe forty-nine (49) shares of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125.-) each

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand euro.

#### *Resolution of the shareholders*

1. The Company will be managed by the following manager(s):

- Mr. Marc Libouton, chartered accountant, born on 19<sup>th</sup> February 1971, in Libramont and residing at Thier de Luzery, 8A2; B-6600 Bastogne.

2. The registered office of the Company shall be established at 59 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, L-1331.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huitième jour d'octobre.

Par-devant nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire de l'exemplaire original du présent acte.

#### A COMPARU:

- Monsieur Marc Libouton, né le 19 février 1971 à Libramont (Belgique), ayant domicile à Thier de Luzery, 8A2, B-6600 Bastogne,

- La société Premier Consult International (PCI) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 36 rue de Strassen, L-8094 Bertrange inscrite au registre de commerce et des sociétés, sous le numéro B.155834, ici représentée par Monsieur Marc Libouton, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 3 octobre 2014.

La procuration signée «ne varietur» par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2. Objet social.** La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant directement ou indirectement à l'exercice de la profession d'Expert-Comptable, tels que ces services sont définis à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 10 juin 1999 et exercés par les membres de l'Ordre des Experts Comptables au Luxembourg.

La société a en outre pour objet la prestation de tous services administratifs et de domiciliation, à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en accord avec la provision de la loi du 31 mai 1999, réglementant les activités de domiciliation, la fourniture de consultations dans les domaines financiers, administratifs et fiscaux, ainsi que l'exercice de toutes autres activités qui ne sont pas incompatibles avec la profession d'Expert-Comptable précitée.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou en développer la réalisation, dans la mesure et dans les limites de leur compatibilité avec les règles déontologiques applicables à la profession d'Expert-Comptable.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination «PVML Trust Services».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

##### 6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

##### 6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

##### 6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

#### 6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

#### 6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Gérance.**

#### 7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptible d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

#### 7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérants ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** Les associés exercent tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le quatrième jeudi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

**Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le premier du mois de janvier et se termine le trente et un du mois de décembre de la même année.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Libération*

Les Statuts ainsi établis, Monsieur Marc Libouton, prénommé, déclare souscrire cinquante-et-une (51) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, tandis que Premier Consult International (PCI) S.A., prénommée déclare souscrire quarante-neuf (49) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

170127

*Décisions de l'associé unique*

1. La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Marc Libouton expert-comptable, né le 19 février 1971 à Libramont, demeurant à Thier de Luzery, 8A2; B-6600 Bastogne.

2. Le siège social de la Société est établi au 59 Boulevard Grande Duchesse-Charlotte, L-1331 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. LIBOUTON, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13998. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014166634/337.

(140189585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

**Travis Liquidations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 191.322.

—  
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-first day of the month of October.

Before us, Maître Edouard DELOSCH notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Fairland Property Limited, a company duly incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Offshore Incorporations Centre, P.O. Box 957, Road Town, Tortola registered with the Registrar of Corporate Affairs under the number 517295;

here represented by Ms Annick PRIEM, private employee, with professional address at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on October 14, 2014.

Such power of attorney, after having been signed «ne varietur» by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out services as liquidator of commercial companies or other undertakings in Luxembourg or abroad and perform all actions required in order to liquidate such companies or undertakings, to settle its liabilities and to distribute its assets.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition (in any manner whatsoever including but not limited via the subscription of interests at the incorporation of any companies) of participating interests in said companies in whatever form and the administration, management, control, development and disposal of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to

other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Travis Liquidations"

**Art. 5.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by several managers, who constitute the board of managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signatures of any two managers.

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine any agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders.

In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the following year.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31<sup>st</sup>, 2014.

#### *Subscription - Payment*

All the five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- Fairland Property Limited, pre-named; five hundred shares .....	500
Total: five hundred shares .....	500

The articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1.100.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by three (3) managers for an unlimited duration:

- a) Mr. Wim RITS, born on 14<sup>th</sup> June 1970, in Merksem (Belgium), with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg.

b) Mr. Gerry MULLEN, born on 26<sup>th</sup> July 1965 in Gaillimh (Galway - Ireland), with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg.

c) Mr. Jan VANHOUTTE, born on 31<sup>st</sup> March 1976 at Hanau (Germany), with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg.

2) The address of the Company is fixed at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt et unième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

1. Fairland Property Limited une société à responsabilité limitée existant selon les lois des Iles vierges britanniques, ayant son siège social à Offshore Incorporations Centre, P.O. Box 957, Road Town, Tortola, immatriculée auprès Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 517295,

ici représentée par ici représentée par Madame Annick PRIEM, employée privé, résidant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, 4<sup>ème</sup> étage, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 14 octobre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prestation de services en qualité de liquidateur de sociétés commerciales et autres entités luxembourgeoises et étrangères et la réalisation de toutes actions requises en vue de la liquidation de telles sociétés ou entités, l'apurement de leur passif et la distribution de leurs actifs.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition (au sens large incluant mais ne se limitant pas à la souscription lors de la constitution de toutes sociétés) de participations dans toutes sociétés sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la disposition de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "Travis Liquidations"

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par plusieurs gérants, qui constituent le conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les gérants peuvent participer à toutes réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télex ou fax. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminer le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites intégralement comme suit:

- Fairland Property Limited, pre-named;

cinq cents parts sociales . . . . .	500
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparant ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par trois (3) gérants nommés pour une durée indéterminée:

- a) M. Wim RITS, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Edward Steichen, 4<sup>ème</sup> Etage, L-2540 Luxembourg,
- b) M. Gerry MULLEN, né le 26 juillet 1965 à Gaillimh (Galway - Irlande) dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Edward Steichen, 4<sup>ème</sup> Etage, L-2540 Luxembourg,

c) M. Jan VANHOUTTE, né le 31 mars 1976 à Hanau (Allemagne) dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Edward Steichen, 4<sup>ème</sup> Etage, L-2540 Luxembourg;

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, 4<sup>ème</sup> Etage, Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. PRIEM, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 octobre 2014. Relation: DIE/2014/13432. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé) pd: RECKEN.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167455/316.

(140191156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

### **Silvertower HoldCo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 191.316.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Hines International Real Estate Holdings Limited Partnership, a limited partnership governed by the laws of Texas, with registered seat at 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas 77056-6118, United States of America, represented by JCH Investments, Inc., a Texas corporation, its General Partner,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on October 21, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a joint-stock company with the following articles of incorporation:

#### **Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office**

**Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of Silvertower HoldCo S.A. (hereinafter, the Company), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in (i) enterprises (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real property and other assets necessary for the management of such real property (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to indirectly acquire and hold real property and other assets necessary for the management of such real property through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above (the Real Estate Holding Companies), as well as (b) the administration, the management, the control, the development and the disposal of such participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In connection with the purposes stated above, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes stated above or which promote their development or extension.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## **Title II. Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at eighty-one thousand Euro (EUR 81.000,00) represented by eighty-one thousand (81.000) ordinary shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The shares shall be in registered form only and may not be converted into shares in bearer form.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

## **Title III. General meeting of shareholders**

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the second Wednesday of the month of June of each year at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

**Art. 8.** Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 9.** The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the auditor.

They must convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are registered, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

**Art. 10.** Each share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

**Art. 11.** Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

**Art. 12.** The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

**Art. 13.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand-Duchy of Luxembourg).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

#### **Title IV. Management**

**Art. 14.** The Company is managed by a board of directors (hereinafter, the Board of Directors), composed of at least three (3) directors divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Directors" and "Category B Directors". The director(s) need not be shareholders. The director(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

**Art. 15.** In dealing with third parties, the Board of Directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Directors.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Director and one Category B Director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom signatory power on behalf of the Company has been granted by the Board of Directors.

The Board of Directors shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 16.** The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company to one or several director(s) or agent(s) and shall determine the director's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

**Art. 17.** The Board of Directors may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

The Board of Directors may elect a secretary who need not be a director or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) directors. The Board of Directors may validly debate without prior notice if all the directors are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors.

A director of any category may be represented at the Board of Directors by another director of any category, and a director of any category may represent several directors of any category.

The Board of Directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Director and one Category B Director, and any decision taken by the Board of Directors shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Director and one Category B Director. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

The Board of Directors shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any director at the place indicated in the convening notice.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

**Art. 18.** The members of the Board of Directors are not held personally liable for the indebtedness or other obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties. Subject to the exceptions and limitations listed in the paragraph below and mandatory provisions of law, every person who is, or has been, a member of the Board of Directors shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such a director and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any director (i) for any liability to the Company or its shareholders by reason of willful misconduct, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office, (ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company or (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any director may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect or limit any rights to indemnification to which directors may be entitled by contract or otherwise under law. The Company shall specifically be entitled to provide contractual indemnification to and may purchase and maintain insurance for any directors of the Company, as the Company may decide upon from time to time.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

The rights provided to any person by this article shall be enforceable against the Company by such person who shall be presumed to have relied upon it in serving or continuing to serve as a director or officer as provided above. No amendment of this article shall impair the rights of any person arising at any time with respect to events occurring prior to such amendment.

#### **Title V. Audit**

**Art. 19.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

#### **Title VI. Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 20.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 22.** The Board of Directors may, in compliance with the applicable provisions of the Law, decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

The share premium may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the Board of Directors, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve and in accordance with these Articles.

#### **Title VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 23.** The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII. General provision**

**Art. 24.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

##### *Subscription - Payment*

The articles of incorporation having thus been established, all the shares have been subscribed and partially paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Hines International Real Estate Holdings Limited Partnership, prenamed . . . . .	81.000	EUR 31.000,00
Total . . . . .	81.000	EUR 31.000,00

The total subscribed share capital of eighty-one thousand Euro (EUR 81.000,00) has been partially paid-in in cash in the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00), which amount is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand eight hundred Euro (EUR 1.800,00).

##### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2019:

##### *Category A director:*

- Mr. Nam Kiman, company manager, born on February 5, 1978, with professional address at 9/F Taepyeongno Bldg, 310 Taepyeongno 2-ga, Jung gu, Seoul 100-716 Korea;

##### *Category B directors:*

- Mr. Jean-Baptiste Willot, Director, born on February 1, 1972 Lille, France, with professional address at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. Damian Pons, Director, born on May 28, 1977 in Madrid, Spain, with professional address at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Ernst & Young, a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered seat at 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47771, is appointed as

statutory auditor for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2019.

3. The address of the registered office of the Company is fixed at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-unième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Hines International Real Estate Holdings Limited Partnership, une société en commandite soumise aux lois de l'état du Texas, ayant son siège social au 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas 77056-6118, Etats Unis d'Amérique, représentée par JCH Investments, Inc., une société de droit du Texas, son gérant commandité,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 21 octobre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Objet, Durée, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de Silvertower HoldCo S.A. (ci-après la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans (i) des entreprises (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

Dans le cadre des objets indiqués ci-dessus, la Société peut apporter tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt.

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-un mille Euro (EUR 81.000,00) représenté par quatre-vingt-un mille (81.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Toutes les actions sont nominatives et ne pourront être converties en actions au porteur.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

## **Titre III. Assemblée des actionnaires**

**Art. 6.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures CET au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

**Art. 8.** Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

**Art. 9.** Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

**Art. 10.** Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

**Art. 11.** Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

**Art. 12.** Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

**Art. 13.** Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur.

Les procès verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

#### **Titre IV. Administration**

**Art. 14.** La Société est gérée par un conseil d'administration (ci-après, le Conseil d'Administration), composé d'au moins trois (3) administrateurs divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B". Le(s) administrateur(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être actionnaire(s). Le(s) administrateur(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires détenant plus de la moitié du capital social.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

**Art. 15.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) au(x)quelle(s) le Conseil d'Administration a conféré un pouvoir de signature au nom de la Société.

Le Conseil d'Administration a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, administrateurs ou non, actionnaires ou non.

**Art. 16.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateur(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des administrateurs ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

**Art. 17.** Le Conseil d'Administration peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, administrateur ou non, actionnaire ou non.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les administrateurs un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil d'Administration, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un administrateur de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil d'Administration, et un administrateur de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs administrateurs de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B; et toute décision du Conseil d'Administration ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être docu-

mentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

**Art. 18.** Les membres du Conseil d'Administration ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes ou autres obligations de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs fonctions. Sous réserve des exceptions et limitations énumérées dans le paragraphe ci-dessous et les dispositions impératives de la Loi, toute personne qui est ou a été membre du Conseil d'Administration est indemnisée par la Société dans toute la mesure permise par la loi contre toute responsabilité et contre toutes les dépenses raisonnablement occasionnées ou versées par lui dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure auxquelles il pourra être partie en sa qualité d'actuel ou d'ancien administrateur et contre toute somme payée ou occasionnée par lui au titre du règlement extrajudiciaire s'y rapportant. Les mots «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliquent à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) en cours ou imminentes et les mots «responsabilité» et «dépenses» comprennent, sans restriction, les honoraires d'avocats, les coûts, les jugements, les montants versés au titre d'un règlement et les autres dettes.

Aucune indemnité ne doit être versée aux administrateurs (i) au titre de leur responsabilité envers la Société ou leurs actionnaires en raison de mauvaise conduite, de faute grave de négligence, ou du mépris des obligations et devoirs liés à la conduite de leurs fonctions, (ii) au titre de tout jugement définitif auquel un administrateur aura été condamné pour avoir agi de mauvaise foi et contre l'intérêt de la Société ou (iii) au titre d'un règlement, à moins que ce règlement ait été prononcé par un tribunal d'une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.

Le droit d'indemnisation prévu par les présentes dispositions est indépendant, il n'affectera pas les autres droits auxquels un administrateur a ou pourrait avoir droit, il peut bénéficier à une personne qui a cessé d'être administrateur ou dirigeant et restera en vigueur au profit des héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs légaux de cette personne. Aucune des présentes dispositions ne peut affecter ou limiter les droits à indemnisation auxquels les administrateurs peuvent avoir droit au titre d'un contrat ou autrement en vertu de la loi. La Société peut, de manière spécifique, garantir une indemnisation contractuelle et peut souscrire et maintenir une assurance pour tout administrateur de la Société, selon ce que la Société aura de temps à autre décidé.

Les dépenses liées à la préparation et à la représentation d'une défense en cas de toute demande, action, poursuite ou procédure ayant le caractère décrit dans cet article, seront avancées par la Société avant le prononcé du règlement s'y rapportant dès réception de l'engagement du directeur ou de l'administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement établi qu'il n'a pas droit à une indemnisation en vertu du présent article.

Les droits garantis par le présent article sont opposables à la Société par la personne qui est présumée avoir fait confiance à la société et avoir agi dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur ou de dirigeant telles que prévues ci-dessus. Aucune modification de cet article ne portera atteinte aux droits découlant de faits survenus à tout moment avant à cette modification.

## Titre V. Surveillance

**Art. 19.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

## Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 22.** Le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions applicables de la Loi, peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil d'Administration duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

La prime d'émission pourra être librement distribuée aux actionnaires par une résolution du ou des actionnaires ou du Conseil d'Administration, en respectant toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale en accord avec les présents Statuts.

## Titre VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 23.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII. Disposition générale

**Art. 24.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites et partiellement libérées par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Actions	Libération
Hines International Real Estate Holdings Limited Partnership, prénommée . . . . .	81.000	EUR 31.000,00
Total . . . . .	81.000	EUR 31.000,00

Le capital souscrit au montant de quatre-vingt-et-un mille Euro (EUR 81.000,00) a été partiellement libéré par apport en numéraire au montant de trente-et-un mille Euro (EUR 31.000,00) lequel montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euro (EUR 1.800,00).

### *Décisions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019:

#### *Administrateur de catégorie A:*

- M. Nam Kiman, gérant de sociétés, né le 5 février 1978, ayant son adresse professionnelle au 9/F Taepyeongno Bldg, 310 Taepyeongno 2-ga, Jung gu, Seoul 100-716 Corée.

#### *Administrateurs de catégorie B:*

- M. Jean-Baptiste Willot, administrateur, né le 1<sup>er</sup> février 1972 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Damian Pons, administrateur, né le 28 mai 1977 à Madrid, Espagne, ayant son adresse professionnelle au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Ernst & Young, une société anonyme établie et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47771, est nommée commissaire de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019.

3. L'adresse du siège social est fixée au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14390. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014167384/522.

(140191012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

---

**U IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.793.

L'an deux mille quatorze, le vingt et un octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "U IT S.à r.l.", ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper, R.C.S. Luxembourg section B numéro 153.793, constituée suivant acte reçu le 14 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1578 du 3 août 2010. L'assemblée est présidée par Madame Flora GIBERT, employée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, employée, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'objet social de la Société.

2.- Modification afférente de 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet au Luxembourg et à l'étranger, pour son compte et pour le compte de tiers, toutes opérations liées au domaine de l'informatique ainsi qu'à la vente de biens domestiques et notamment sans que cette énonciation soit exhaustive ni limitative:

- l'étude, le développement et la commercialisation de tous programmes, progiciels, langages de programmation, logiciels ou systèmes d'exploitation utilisables sur ces matériels,

- la mise en place de systèmes informatiques de traitement de l'information, à savoir le conseil, le suivi de projets, la conception et la réalisation de logiciels ou scripts, la configuration et la mise en place de logiciels, le support, la formation aux outils et logiciels informatique ainsi que la fourniture, la location et l'installation de matériels informatiques.

- En outre, elle pourra faire toutes activités et opération commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

3.- Transfert du siège social de la société de L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper, à L-8440 Steinfort, 3, route de Luxembourg.

4.- Modification afférente de la première phrase de l'article 5 des statuts.

5.- Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet au Luxembourg et à l'étranger, pour son compte et pour le compte de tiers, toutes opérations liées au domaine de l'informatique ainsi qu'à la vente de biens domestiques et notamment sans que cette énonciation soit exhaustive ni limitative:

- l'étude, le développement et la commercialisation de tous programmes, progiciels, langages de programmation, logiciels ou systèmes d'exploitation utilisables sur ces matériels,

- la mise en place de systèmes informatiques de traitement de l'information, à savoir le conseil, le suivi de projets, la conception et la réalisation de logiciels ou scripts, la configuration et la mise en place de logiciels, le support, la formation aux outils et logiciels informatique ainsi que la fourniture, la location et l'installation de matériels informatiques.

- En outre, elle pourra faire toutes activités et opération commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

*Deuxième résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la société de L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper à L-8440 Steinfort, 3, route du Luxembourg et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. Première phrase.** Le siège social de la société est établi à Steinfort.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49195. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014167486/69.

(140190959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

**Neuwup 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Wuppertal-Elberfeld Projektgesellschaft S.à.r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.188.

In the year two thousand fourteen, on the sixteenth day of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Travis Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 152281,

duly represented by Mrs. Annick Braquet, employee of notary Henri Hellinckx, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given on October 10, 2014.

The above proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Wuppertal-Elberfeld Projektgesellschaft S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 186188, incorporated on 10 April 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published with the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1641 on 26 June 2014 (the "Company").

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda*

1. Change of the name of the Company from "Wuppertal-Elberfeld Projektgesellschaft S.à r.l." to " Neuwup 1 S.à r.l.";
2. Restatement of article 2 of the Company's articles of association to reflect the above.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

170145

*First resolution*

The Sole Shareholder unanimously resolves to change the name of the Company from "Wuppertal-Elberfeld Projektgesellschaft S.à r.l." to "Neuwup 1 S.à r.l.".

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder unanimously resolves to amend the article 2 of the Company's articles of association in order to read it as follows:

The Company will have the name "Neuwup 1 S.à r.l.".

*Costs*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of the present deed amount to EUR 1,500.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le seize octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*A comparu:*

Travis Investment S.à r.l., ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152281,

représentée aux fins des présentes par Mme Annick Braquet, employée de l'étude du notaire Henri Hellinckx, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 10 octobre 2014.

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante est le seul associé (l'Associé Unique) de la société Wuppertal-Elberfeld Projektgesellschaft S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 186188, constituée suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 10 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1641 du 26 juin 2014 (la "Société").

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Changement de la dénomination de la Société de «Wuppertal-Elberfeld Projektgesellschaft S.à r.l.» en «Neuwup 1 S.à r.l.»;

2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter ce qui précède.

Suite à la revue des différents points de l'agenda, l'Associé Unique, représentant l'entière part du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination de la Société de «Wuppertal-Elberfeld Projektgesellschaft S.à r.l.» en «Neuwup 1 S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société de manière à ce qu'il soit rédigé comme suit:

La Société aura la dénomination: Neuwup 1 S.à r.l.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.500.-

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48798. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167515/94.

(140191060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

**Roslin S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Roslin S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 185.000.

In the year two thousand fourteen, on the ninth of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Resolution IV Holdings S.à r.l., having its registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Commercial Registry under number B 168.784,

here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- it is the sole actual partner of Roslin S.à r.l., "the Company", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, incorporated by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of the undersigned notary, on the 21<sup>st</sup> of February 2014, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1180 of May 09, 2014;

- the Company's capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of ONE HUNDRED EURO (100.-EUR) each;

- the sole partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

It is resolved to increase the subscribed capital by FIVE MILLION EIGHTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (5,087,500.- EUR) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) to FIVE MILLION ONE HUNDRED THOUSAND EURO (5,100,000.- EUR) by the issuance of 50,875 (fifty thousand eight hundred and seventy-five) additional shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payement*

It is resolved to state and accept the subscription of all the 50,875 (fifty thousand eight hundred and seventy-five) new shares by the sole partner, Resolution IV Holdings S.à r.l. and to accept the full payment of all the new shares by conversion of part of a receivable held by Resolution IV Holdings S.à r.l. against the company, i.e. FIVE MILLION EIGHTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (5,087,500.- EUR).

The value of the Receivable has been certified to the undersigned notary by a balance sheet of the Company as per September 30, 2014 and by way of a certificate issued by the management of the Company dated 07 October 2014.

The said balance sheet and the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

*Second resolution*

It is resolved to amend accordingly article 6 of the articles of association, to read as follows:

“The capital is set at FIVE MILLION ONE HUNDRED THOUSAND EURO (5,100,000.- EUR) divided into fifty-one thousand (51,000) share quotas of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.”

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuf octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Resolution IV Holdings S.à r.l., ayant son siège social à 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.784,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à L- 1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de Roslin S.à r.l., «la Société», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 21 février 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1180 du 09 mai 2014;

- Que le capital de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de CENT EUROS (100.- EUR) chacune;

- Que l'associé unique a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital émis de la Société à concurrence d'un montant de CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (5.087.500.- EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) à CINQ MILLIONS CENT MILLE EUROS (5.100.000.-EUR) par l'émission de 50.875 (cinquante mille huit cent soixante-quinze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### Souscription - Libération

Il est décidé d'acter et d'accepter la souscription des 50.875 (cinquante mille huit cent soixante-quinze) parts sociales nouvelles par l'associé unique, Resolution IV Holdings S.à r.l. et d'accepter la libération intégrale de toutes les nouvelles parts sociales par conversion d'une partie de la créance que Resolution IV Holdings S.à r.l. détient envers la Société c'est-à-dire CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (5.087.500.- EUR).

La valeur de la créance a été certifiée au notaire par un bilan de la Société arrêté au 30 septembre 2014, ainsi que par le biais d'un certificat émis par la gérance de la Société daté du 07 octobre 2014.

Le bilan ci-dessus mentionné et le Certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte aux fins d'enregistrement.

#### Deuxième résolution

Par conséquent, Il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts afin de le lire comme suit:

«Le capital social est fixé à la somme de CINQ MILLIONS CENT MILLE EUROS (5.100.000.- EUR) représenté par cinquante et un mille (51.000) parts sociales de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47631. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPÉDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164291/100.

(140186702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

**Dionysos Art Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.997.

—  
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises en date du 31 juillet 2014, il convient de:

- Rayer la société Fenice Investimenti S.A. en tant que liquidateur de la Société avec effet au immédiat;
- Nommer Monsieur Fabio TREVISAN, né le 24 février 1966 à Varese, Italie, en tant que nouveau liquidateur de la Société avec effet immédiat;
- Nommer Monsieur Fedele GUBITOSI, né le 20 mai 1973 à Milan, Italie, en tant que nouveau liquidateur de la Société avec effet immédiat et;
- Nommer Carlo Mario Francesco ORSI, né le 19 novembre 1954 à Milan, Italie, en tant que nouveau liquidateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168358/19.

(140192649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

**Coriolis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 90.979.

—  
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Harald Jeschek / Joao Luis Da Fonseca Ferreira

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014168326/12.

(140192423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

**DIONE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.721.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24.10.2014 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et Madame HENOUMONT Nicole, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2020.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014168357/17.

(140192641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

**Delebois & O'Donnell S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 136.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES  
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2014168353/12.

(140192531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

**Victus Holdings (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 178.309.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth of October.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Victus European Student Accommodation Fund IC Limited, Limited, established under the laws of Guernsey, with registered address at Sir William Place, Frances House, BGU-GY1 4HQ St Peter Port and recorded with the Guernsey Registry under number 56015, here represented by Mr. Liridon ELSHANI, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugoebay virtue of a proxy given under private seal in on the third of October 2014.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, in its capacity as sole shareholder of Victus Holdings (Europe) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178309, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 12<sup>th</sup> June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2003 dated 19<sup>th</sup> August 2013 (herein after referred to as the "Company"), represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Victus European Student Accommodation Fund IC Limited is the sole shareholder of the Company;

II. The Company's share capital is presently set at sixty two thousand Euros (EUR 62,000), represented by six hundred and twenty (620) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each;

III. The agenda comprises the following items:

(1) Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation (hereinafter referred to as the "Articles") by adding article 5.3., which will be read as follows:

" **5.3.** The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares are collectively referred to as the Shares."

(2) Amendments of Article 6 of the Articles by removing the original article 6.5 and by replacing it with the following:

" **6.5.** In the course of any given financial year, the Company, by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in article 14, may reduce the share capital of the Company by authorizing the Board to repurchase and cancel any class of Shares at the Repurchase Price.

**6.6.** Repurchase Price means the price determined by the Board on the basis of recent interim accounts and which shall not exceed the Available Amount.

**6.7.** Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (a) any losses (included carried forward losses), and (b) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting).

**6.8.** The repurchase and cancellation of any class of Shares in accordance with this article is permitted provided that (i) a class of Shares is always repurchased in full, it being understood that the Company shall not at any time purchase and cancel the Class A Shares and (ii) such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J Shares and ending with Class B Shares).

**6.9.** The redemption and/or repurchase is made in the context of a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the sole shareholder or shareholders in accordance with article 14 of these Articles. For the avoidance of doubt, the amount of the share capital reduction shall be paid to the holders of the class of shares subject to such redemption and/or repurchase.

**6.10.** The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

(3) Amendments of Article 16 of the Articles by adding article 16.6. which will be read as follows:

“ **16.6.** Dividends may be distributed to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders pro rata to the amount of shares which each Shareholder holds in respect of each class of shares of the Company subject to the following:

a) the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.10% of the nominal value of the Class A Shares held by them, then

b) the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.15% of the nominal value of the Class B Shares held by them, then

c) the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.20% of the nominal value of the Class C Shares held by them, then

d) the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.25% of the nominal value of the Class D Shares held by them, then

e) the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.30% of the nominal value of the Class E Shares held by them, then

f) the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.35% of the nominal value of the Class F Shares held by them, then

g) the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.40% of the nominal value of the Class G Shares held by them, then

h) the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.45% of the nominal value of the Class H Shares held by them, then

i) the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.50% of the nominal value of the Class I Shares held by them, and then

j) the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.”

(4) Miscellaneous;

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to add article 5.3 to the Articles and to collectively refer to the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares as the “Shares”. The said article will be read as follows:

““ **5.3.** The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares are collectively referred to as the Shares.”

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to remove the original article 6.5 from the Articles and replace it with a new article 6.5 with the following wording:

**6.5.** In the course of any given financial year, the Company, by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in article 14, may reduce the share capital of the Company by authorizing the Board to repurchase and cancel any class of Shares at the Repurchase Price.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to add articles 6.6, 6.7, 6.8, 6.9 and 6.10 with the following wording to the Articles:

“ **6.6.** Repurchase Price means the price determined by the Board on the basis of recent interim accounts and which shall not exceed the Available Amount.

**6.7.** Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (a) any losses (included carried forward losses), and (b) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting).

**6.8.** The repurchase and cancellation of any class of Shares in accordance with this article is permitted provided that (i) a class of Shares is always repurchased in full, it being understood that the Company shall not at any time purchase and cancel the Class A Shares and (ii) such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J Shares and ending with Class B Shares).

**6.9.** The redemption and/or repurchase is made in the context of a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the sole shareholder or shareholders in accordance with article 14 of these Articles. For the avoidance of doubt, the amount of the share capital reduction shall be paid to the holders of the class of shares subject to such redemption and/or repurchase.

**6.10.** The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to add article 16.6 with the following wording to the Articles:

**16.6.** Dividends may be distributed to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders pro rata to the amount of shares which each Shareholder holds in respect of each class of shares of the Company subject to the following:

- a) the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.10% of the nominal value of the Class A Shares held by them, then
- b) the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.15% of the nominal value of the Class B Shares held by them, then
- c) the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.20% of the nominal value of the Class C Shares held by them, then
- d) the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.25% of the nominal value of the Class D Shares held by them, then
- e) the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.30% of the nominal value of the Class E Shares held by them, then
- f) the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.35% of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- g) the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.40% of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- h) the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.45% of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- i) the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.50% of the nominal value of the Class I Shares held by them, and then
- j) the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

#### *Estimate Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand two hundred (EUR 1,200) (notary fees).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative signed together with the notary the present deed.

#### **Suite la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le treize octobre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

## A COMPARU:

Victus European Student Accommodation Fund IC Limited, Limited, une société incorporée sous les lois de Guernsey et constituée selon le droit de Guernsey, ayant son siège social à Sir William Place, Frances House, BGU-GY1 4HQ, St Peter Port, et enregistrée au Registre de Commerce de Guernsey sous le numéro 56015, ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à le 8 octobre 2014. Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire des parties comparantes, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement; en sa qualité d'associé unique de la société Victus Holdings (Europe) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 178309, constituée par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2003 en date du 19 août 2013.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Victus European Student Accommodation Fund IC Limited est l'associé unique de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement de soixante deux mille euros (62,000 EUR) représenté par six cent vingt (620) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent euro (100 EUR);

III. L'ordre du jour est libellé comme suit:

(1) Amendement de l'Article 5 des Statuts en ajoutant l'article 5.3., lequel article aura la teneur suivante:

« **5.3.** Les parts sociales de Classe A, les parts sociales de Classe B, les parts sociales de Classe C, les parts sociales de Classe D, les parts sociales de Classe E, les parts sociales de Classe F, les parts sociales de Classe G, les parts sociales de Classe H, les parts sociales de Classe I, les parts sociales de Classe J sont collectivement nommées les "Parts Sociales.»

(2) Amendements de l'Article 6 des Statuts en remplaçant l'article 6.5 original avec l'article suivant:

« **6.5.** Au cours de n'importe quel exercice social donné, la Société, à travers une résolution adoptée par l'Assemblée Générale des associés peut de la façon exigée pour l'amendement des Articles et comme prévu par l'article 14 des présents Statuts, réduire le capital social de la Société en autorisant le conseil de gérance à racheter et annuler toute classe de parts sociales au prix de rachat.

**6.6.** Le prix de Rachat signifie le prix déterminé par le conseil de gérance sur la base d'états comptables intermédiaires récents et qui n'excédera pas le Montant Disponible.

**6.7.** Le Montant Disponible signifie le total des bénéfices nets de la Société (incluant les profits reportés), accru par (i) les réserves librement distribuables (incluant pour éviter toute incertitude la réserve de la prime d'émission) et (ii) selon le cas par le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale ayant trait à la classe de parts sociales rachetée/annulée, mais réduit par (a) toute perte (y compris les pertes reportées) et (b) toute somme devant être enregistrée dans la/les réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Articles, et comme annoté dans les états comptables intermédiaires appropriés (et pour éviter toute incertitude, sans double comptage).

**6.8.** D'après cet article, le rachat et l'annulation de toute classe de part sociale est autorisé à condition que (i) une classe de part sociale soit toujours rachetée intégralement, étant entendu que la Société n'achètera et n'annulera pas à tout moment les parts sociales de Classe A et (ii) que tout rachat et annulation de parts sociales soit fait en suivant un ordre alphabétique inversé (en commençant par les parts sociales de Classe J et en finissant par les parts sociales de Classe B).

**6.9.** Le remboursement et/ou rachat est fait dans le contexte d'une réduction de capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat sera décidé par l'associé unique ou les associés conformément à l'article 14 des présents Statuts. Afin d'éviter toute incertitude, le montant de la réduction du capital social sera payé aux détenteurs de classes d'actions faisant l'objet d'un tel remboursement et/ou rachat.

**6.10.** Le montant du compte de réserve statutaire et/ou du compte de prime d'émission peut être utilisé afin de rembourser et/ou racheter chaque classe de Parts Sociales.»

(3) Amendements de l'Article 16 des Statuts en ajoutant l'article 16.6., le quel aura la teneur suivante:

« **16.6.** Les dividendes peuvent être distribués à l'associé unique ou, si tel est le cas, à l'assemblée générale des associés au pro rata du nombre de parts sociales détenues par chacun des associés et soumises aux règles de distribution suivantes:

a) Les détenteurs de parts sociales de Classe A pourront recevoir des distributions de dividendes pour une telle année et un montant équivalent à 0.10% de la valeur nominative de la Classe A de parts sociales détenues par ceux-ci, puis

b) Les détenteurs de parts sociales de Classe B pourront recevoir des distributions de dividendes pour une telle année et un montant équivalent à 0.15% de la valeur nominative de la Classe B de parts sociales détenues par ceux-ci, puis

c) Les détenteurs de parts sociales de Classe C pourront recevoir des distributions de dividendes pour une telle année et un montant équivalent à 0.20% de la valeur nominative de la Classe C de parts sociales détenues par ceux-ci, puis

d) Les détenteurs de parts sociales de Classe D pourront recevoir des distributions de dividendes pour une telle année et un montant équivalent à 0.25% de la valeur nominative de la Classe D de parts sociales détenues par ceux-ci, puis

- e) Les détenteurs de parts sociales de Classe E pourront recevoir des distributions de dividendes pour une telle année et un montant équivalent à 0.30% de la valeur nominative de la Classe E de parts sociales détenues par ceux-ci, puis
- f) Les détenteurs de parts sociales de Classe F pourront recevoir des distributions de dividendes pour une telle année et un montant équivalent à 0.35% de la valeur nominative de la Classe F de parts sociales détenues par ceux-ci, puis
- g) Les détenteurs de parts sociales de Classe G pourront recevoir des distributions de dividendes pour une telle année et un montant équivalent à 0.40% de la valeur nominative de la Classe G de parts sociales détenues par ceux-ci, puis
- h) Les détenteurs de parts sociales de Classe H pourront recevoir des distributions de dividendes pour une telle année et un montant équivalent à 0.45% de la valeur nominative de la Classe H de parts sociales détenues par ceux-ci, puis
- i) Les détenteurs de parts sociales de Classe I pourront recevoir des distributions de dividendes pour une telle année et un montant équivalent à 0.50% de la valeur nominative de la Classe I de parts sociales détenues par ceux-ci, puis
- j) Les détenteurs de parts sociales de Classe J pourront recevoir le solde de toute distribution de dividendes.»

#### (4) Divers

Ainsi, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'ajouter l'article 5.3 aux Statuts et de collectivement nommer les parts sociales de Classe A, les parts sociales de Classe B, les parts sociales de Classe C, les parts sociales de Classe D, les parts sociales de Classe E, les parts sociales de Classe F, les parts sociales de Classe G, les parts sociales de Classe H, les parts sociales de Classe I, les parts sociales de Classe J les "Parts Sociales". Lequel article aura la teneur suivante:

« **5.3.** Les parts sociales de Classe A, les parts sociales de Classe B, les parts sociales de Classe C, les parts sociales de Classe D, les parts sociales de Classe E, les parts sociales de Classe F, les parts sociales de Classe G, les parts sociales de Classe H, les parts sociales de Classe I, les parts sociales de Classe J sont collectivement nommées les "Parts Sociales.»

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de supprimer l'article 6.5 original des Statuts et de le remplacer avec l'article suivant:

« **6.5.** Au cours de n'importe quel exercice social donné, la Société, à travers une résolution adoptée par l'Assemblée Générale des associés peut de la façon exigée pour l'amendement des Articles et comme prévu par l'article 14 des présents Statuts, réduire le capital social de la Société en autorisant le conseil de gérance à racheter et annuler toute classe de parts sociales au prix de rachat.»

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide d'ajouter aux Statuts les articles 6.6, 6.7, 6.8, 6.9 et 6.10 avec le libellé suivant:

« **6.6.** Le prix de Rachat signifie le prix déterminé par le conseil de gérance sur la base d'états comptables intermédiaires récents et qui n'excédera pas le Montant Disponible.

**6.7.** Le Montant Disponible signifie le total des bénéfiques nets de la Société (incluant les profits reportés), accru par (i) les réserves librement distribuables (incluant pour éviter toute incertitude la réserve de la prime d'émission) et (ii) selon le cas par le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale ayant trait à la classe de parts sociales rachetée/annulée, mais réduit par (a) toute perte (y compris les pertes reportées) et (b) toute somme devant être enregistrée dans la/les réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Articles, et comme annoté dans les comptes provisoires appropriés (et pour éviter toute incertitude, sans double comptage).

**6.8.** D'après cet article, le rachat et l'annulation de toute classe de part sociale est autorisé à condition que (i) une classe de part sociale soit toujours rachetée intégralement, étant entendu que la Société n'achètera et n'annulera pas à tout moment les parts sociales de Classe A et (ii) que tout rachat et annulation de parts sociales soit fait en suivant un ordre alphabétique inversé (en commençant par les parts sociales de Classe J et en finissant par les parts sociales de Classe B).

**6.9.** Le remboursement et/ou rachat est fait dans le contexte d'une réduction de capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat sera décidé par l'associé unique ou les associés conformément à l'article 14 des présents Statuts. Afin d'éviter toute incertitude, le montant de la réduction du capital social sera payé aux détenteurs de classes d'actions faisant l'objet d'un tel remboursement et/ou rachat.

**6.10.** Le montant du compte de réserve statutaire et/ou du compte de prime d'émission peut être utilisé afin de rembourser et/ou racheter chaque classe de Parts Sociales.»

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide d'ajouter aux Statuts l'article 16.6 avec le libellé suivant:

« **16.6.** Les dividendes peuvent être distribués à l'associé unique ou, si tel est le cas, à l'assemblée générale des associés au pro rata du nombre de parts sociales détenues par chacun des associés et soumises aux règles de distribution suivantes:

- a) Les détenteurs de parts sociales de Classe A pourront recevoir des distributions de dividendes pour une telle année et un montant équivalent à 0.10% de la valeur nominative de la Classe A de parts sociales détenues par ceux-ci, puis
- b) Les détenteurs de parts sociales de Classe B pourront recevoir des distributions de dividendes pour une telle année et un montant équivalent à 0.15% de la valeur nominative de la Classe B de parts sociales détenues par ceux-ci, puis
- c) Les détenteurs de parts sociales de Classe C pourront recevoir des distributions de dividendes pour une telle année et un montant équivalent à 0.20% de la valeur nominative de la Classe C de parts sociales détenues par ceux-ci, puis
- d) Les détenteurs de parts sociales de Classe D pourront recevoir des distributions de dividendes pour une telle année et un montant équivalent à 0.25% de la valeur nominative de la Classe D de parts sociales détenues par ceux-ci, puis
- e) Les détenteurs de parts sociales de Classe E pourront recevoir des distributions de dividendes pour une telle année et un montant équivalent à 0.30% de la valeur nominative de la Classe E de parts sociales détenues par ceux-ci, puis
- f) Les détenteurs de parts sociales de Classe F pourront recevoir des distributions de dividendes pour une telle année et un montant équivalent à 0.35% de la valeur nominative de la Classe F de parts sociales détenues par ceux-ci, puis
- g) Les détenteurs de parts sociales de Classe G pourront recevoir des distributions de dividendes pour une telle année et un montant équivalent à 0.40% de la valeur nominative de la Classe G de parts sociales détenues par ceux-ci, puis
- h) Les détenteurs de parts sociales de Classe H pourront recevoir des distributions de dividendes pour une telle année et un montant équivalent à 0.45% de la valeur nominative de la Classe H de parts sociales détenues par ceux-ci, puis
- i) Les détenteurs de parts sociales de Classe I pourront recevoir des distributions de dividendes pour une telle année et un montant équivalent à 0.50% de la valeur nominative de la Classe I de parts sociales détenues par ceux-ci, puis
- j) Les détenteurs de parts sociales de Classe J pourront recevoir le solde de toute distribution de dividendes.»

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de cet acte s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1,200.-) (frais de notaire).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Le présent acte est fait et passé à Luxembourg à la date susmentionnée.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49231. Reçu soixante-quinze euros. Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168759/294.

(140192175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

#### **Monceau International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 187.883.

*Rectificatif du 20/06/2014 L140102744*

L'an deux mille quatorze, le seize juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Monceau Participations S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 13 juin 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès dite qualité a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme et d'arrêter les statuts comme suit:

## Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises (ci-après l'«Actionnaire» ou les «Actionnaires»), une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations a Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations (convertibles ou non), créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations (convertibles ou non) et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Monceau International S.A.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. - Capital, Actions

**Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social est fixé à vingt millions d'Euros (20.000.000,- EUR) représenté par vingt millions (20.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être soit enregistrées soit au porteur au choix de l'Actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Rachat d'actions propres.** La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la Loi.

## Chapitre III. - Administration

**Art. 9. Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

#### **Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.**

10.1. La tenue du Conseil d'Administration doit se faire dans la municipalité de Luxembourg. Tout Conseil d'Administration tenu en dehors de la municipalité de Luxembourg ne sera pas valide.

10.2. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

10.3. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.4. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.5. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.6. Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.7. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté, le cas échéant. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie, si le Conseil d'Administration est divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura une voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateurs concernés.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société.** L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur Unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 14 des Statuts.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 16 ci-dessous.

**Art. 14. Gestion journalière.** L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

**Art. 15. Responsabilité, indemnisation.** Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 16. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, Actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

#### Chapitre IV. - Actionnaires

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires.** Si la Société est composée d'un Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg, ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois d'avril à quatorze heures trente (heure de Luxembourg). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvré précédent à la même heure.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 19. Autres assemblée générale des Actionnaires.** Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

#### Art. 20. Procédure, vote.

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout Actionnaire peut participer aux assemblées générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

## Chapitre V. - Surveillance

**Art. 21. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes et/ou un réviseur d'entreprises. Le commissaire aux comptes et/ou le réviseur d'entreprises sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes et/ou le réviseur d'entreprises sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société. Le cas échéant, le réviseur d'entreprises peut être révoqué pour justes motifs par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

## Chapitre VI. - Année Sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 23. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Chapitre VIII. - Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

### *Souscription*

Toutes les vingt millions (20.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune ont été souscrites par Monceau Participations S.A., précitée.

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de vingt millions d'Euros (20.000.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ cinq mille neuf cent cinquante Euros (EUR 5.950.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par un (1) Administrateur.
2. La personne suivante est nommée en tant qu'Administrateur unique de la Société:
  - Monsieur Gilles DUPIN, né le 1<sup>er</sup> février 1955 à Paris (France), et ayant son adresse professionnelle au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. MAZARS Luxembourg, une société anonyme de droit luxembourgeois enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159962, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est appelée aux fonctions de Réviseur d'entreprises.
4. Le mandat de l'Administrateur et du Réviseur d'entreprises ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant les comptes annuels de l'année 2014.
5. Le siège social de la Société est établi au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire de la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 juin 2014. Relation: ECH/2014/1146. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 octobre 2014.

Référence de publication: 2014169239/258.

(140193474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

**TPC Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.078.

**DISSOLUTION**

L'an deux mil quatorze, le sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MILBERG CORP, société de droit panaméen, ayant son siège social Pacifico Avenue and Paseo del Mar Avenue, Costa del Este MMG Tower, 23<sup>rd</sup> Floor, Panama, République du Panama,

ici représentée par Monsieur Franck PROVOST, avec adresse professionnelle à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, en vertu d'une procuration générale lui délivrée en date du 29 juillet 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée TPC INVESTMENT S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 142.078, établie et ayant son siège social au 18, Rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg, ci-après nommée la «Société»,

a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2591 du 23 octobre 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2123 du 29 octobre 2009.

- Que le capital social de la Société est fixé à deux cent mille euros (200.000.- EUR), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- Que l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaires de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné,

ainsi que cela résulte d'un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;

- En outre l'actionnaire unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est alloué à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par HOPARGEST S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.925, désignée «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 18, Rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Provost et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 octobre 2014. LAC/2014/48385. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165177/59.

(140188183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

### **Europ Investigations S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 115.014.

#### LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 23 octobre 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société EUROP INVESTIGATIONS SA. (en liquidation), avec siège social à 2a, place de Paris, L-2314 LUXEMBOURG.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur le Président Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Cédric SCHIRRER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le tribunal ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 14 novembre 2014.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Cédric SCHIRRER

Le liquidateur

Référence de publication: 2014166256/20.

(140190110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.